

REPUBLIQUE FRANCAISE

20006895500059

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
CC ANJOU LOIR ET SARTHE**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SEICHES SUR LE LOIR

**SERVICE PUBLIC LOCAL
CC ANJOU LOIR ET SARTHE**

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 499 204,30	G 2 126 590,57	G-A 627 386,27
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 1 954 499,86	H 1 860 739,44	H-B -93 760,42

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 415 442,89 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 245 708,73 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 453 704,16	Q= G+H+I+J 4 648 481,63	=Q-P 1 194 777,47

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 35 947,85	K 0,00
	Section d'investissement	F 126 279,78	L 651 678,93
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 162 227,63	= K+L 651 678,93

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 535 152,15	= G+I+K 2 542 033,46	1 006 881,31
	Section d'investissement	= B+D+F 2 080 779,64	= H+J+L 2 758 127,10	677 347,46
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 615 931,79	= G+H+I+J+K+L 5 300 160,56	1 684 228,77

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 35 947,85	K 0,00
011	Charges à caractère général	35 947,85	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 126 279,78	L 651 678,93
13	Subventions d'investissement	0,00	651 678,93
20	Immobilisations incorporelles	1 535,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	106 514,78	0,00
23	Immobilisations en cours	18 230,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	425 000,00	359 112,72	29 002,26	35 947,85	937,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	220 000,00	172 267,07	30 273,70	0,00	17 459,23
014	Atténuations de produits	130 000,00	60 079,00	0,00	0,00	69 921,00
65	Autres charges de gestion courante	7 305,00	4 095,77	0,00	0,00	3 209,23
Total des dépenses de gestion courante		782 305,00	595 554,56	59 275,96	35 947,85	91 526,63
66	Charges financières	145 250,00	115 964,78	21 404,88	0,00	7 880,34
67	Charges exceptionnelles	33 919,12	27 605,85	0,00	0,00	6 313,27
022	Dépenses imprévues (exploitation)	36 985,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		998 459,12	739 125,19	80 680,84	35 947,85	142 705,24
023	Virement à la section d'investissement (4)	887 606,88				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	685 000,00	679 398,27			5 601,73
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 572 606,88	679 398,27			893 208,61
TOTAL		2 571 066,00	1 418 523,46	80 680,84	35 947,85	1 035 913,85
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2017		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	1 224 750,55	599 856,77	51 244,49	0,00	573 649,29
74	Subventions d'exploitation	0,00	427,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	115 250,00	690 784,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 340 000,55	1 291 067,77	51 244,49	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500 372,56	494 082,52	0,00	0,00	6 290,04
Total des recettes réelles d'exploitation		1 840 373,11	1 785 150,29	51 244,49	0,00	3 978,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	315 250,00	290 195,79			25 054,21
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		315 250,00	290 195,79			25 054,21
TOTAL		2 155 623,11	2 075 346,08	51 244,49	0,00	29 032,54
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2017		415 442,89				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	38 080,00	30 545,00	1 535,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 050 464,25	1 163 499,17	106 514,78	780 450,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	958 430,10	27 468,24	18 230,00	912 731,86
Total des dépenses d'équipement		3 046 974,35	1 221 512,41	126 279,78	1 699 182,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	78 359,38	78 359,38	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	410 000,00	364 432,28		45 567,72
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00			
Total des dépenses financières		588 359,38	442 791,66	0,00	145 567,72
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 635 333,73	1 664 304,07	126 279,78	1 844 749,88
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	315 250,00	290 195,79		25 054,21
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		315 250,00	290 195,79		25 054,21
TOTAL		3 950 583,73	1 954 499,86	126 279,78	1 869 804,09
Pour information					
D001 Déficit d'investissement reporté de 2017		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	1 128 403,22	157 885,84	651 678,93	318 838,45
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 010,03	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	16 716,24	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 128 403,22	176 612,11	651 678,93	300 112,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	864,16	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	1 003 864,90	1 003 864,90	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 003 864,90	1 004 729,06	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 132 268,12	1 181 341,17	651 678,93	299 248,02
021	Virement de la section d'exploitation (2)	887 606,88			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	685 000,00	679 398,27		5 601,73
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 572 606,88	679 398,27		893 208,61
TOTAL		3 704 875,00	1 860 739,44	651 678,93	1 192 456,63
Pour information					
R001 Excédent d'investissement reporté de 2017		245 708,73			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	388 114,98		388 114,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	202 540,77		202 540,77
014	Atténuations de produits	60 079,00		60 079,00
65	Autres charges de gestion courante	4 095,77		4 095,77
66	Charges financières	137 369,66	0,00	137 369,66
67	Charges exceptionnelles	27 605,85	0,00	27 605,85
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	679 398,27	679 398,27
Dépenses d'exploitation - Total		819 806,03	679 398,27	1 499 204,30

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2017

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 499 204,30

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	78 359,38	0,00	78 359,38
13	Subventions d'investissement	0,00	290 195,79	290 195,79
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	364 432,28	0,00	364 432,28
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	30 545,00	0,00	30 545,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 163 499,17	0,00	1 163 499,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	27 468,24	0,00	27 468,24
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 664 304,07	290 195,79	1 954 499,86

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2017

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 954 499,86

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marc	651 101,26		651 101,26
74	Subventions d'exploitation	427,00		427,00
75	Autres produits de gestion courante	690 784,00		690 784,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	494 082,52	290 195,79	784 278,31
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation - Total		1 836 394,78	290 195,79	2 126 590,57

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2017

415 442,89

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 542 033,46

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	864,16	0,00	864,16
13	Subventions d'investissement	157 885,84	0,00	157 885,84
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	2 010,03	0,00	2 010,03
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	16 716,24	0,00	16 716,24
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		679 398,27	679 398,27
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		177 476,27	679 398,27	856 874,54

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2017

245 708,73

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

1 003 864,90

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 106 448,17

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	425 000,00	359 112,72	29 002,26	35 947,85	937,17
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	114 298,00	76 265,07	0,00	0,00	38 032,93
6062	Produits de traitement	0,00	7 759,85	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 379,00	865,20	0,00	0,00	2 513,80
6064	Fournitures administratives	108,00	0,00	0,00	0,00	108,00
6066	Carburants	0,00	433,38	46,99	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 067,00	244,84	0,00	0,00	1 822,16
611	Sous-traitance générale	52 477,00	68 729,03	20 682,78	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	3 436,01	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 030,00	0,00	0,00	0,00	1 030,00
6137	Redevances, droits de passage et servitudes divers	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	30 970,00	11 460,25	3 776,54	0,00	15 733,21
61523	Entretien et réparations réseaux	102 455,00	135 422,63	995,96	25 447,85	0,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	20 765,00	618,40	190,00	0,00	19 956,60
61551	Matériel roulant	936,00	0,00	0,00	0,00	936,00
61558	Autres biens mobiliers	112,00	0,00	0,00	0,00	112,00
6156	Maintenance	12 488,00	9 940,84	2 209,99	0,00	337,17
6161	Multirisques	264,00	194,41	0,00	0,00	69,59
617	Etudes et recherches	12 501,00	9 049,78	1 100,00	0,00	2 351,22
618	Divers	111,00	0,00	0,00	0,00	111,00
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'	0,00	12 999,38	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	50 457,00	795,00	0,00	10 500,00	39 162,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 334,00	824,00	0,00	0,00	510,00
6231	Annonces et insertions	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	144,00	0,00	0,00	0,00	144,00
6238	Divers	148,00	128,80	0,00	0,00	19,20
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 015,00	368,01	0,00	0,00	1 646,99
6262	Frais de télécommunications	6 817,00	4 347,73	0,00	0,00	2 469,27
627	Services bancaires et assimilés	34,00	0,00	0,00	0,00	34,00
6287	Remboursements de frais	9 714,00	7 610,33	0,00	0,00	2 103,67
6288	Autres	0,00	3 919,78	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	62,00	0,00	0,00	0,00	62,00
6378	Autres taxes et redevances	314,00	0,00	0,00	0,00	314,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	220 000,00	172 267,07	30 273,70	0,00	17 459,23
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	106 855,25	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	220 000,00	65 411,82	30 273,70	0,00	124 314,48
014	Atténuations de produits (4)	130 000,00	60 079,00	0,00	0,00	69 921,00
706129	Reversement redevance pour modernisation des ré	130 000,00	60 079,00	0,00	0,00	69 921,00
65	Autres charges de gestion courante	7 305,00	4 095,77	0,00	0,00	3 209,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6541	Créances admises en non-valeur	1 603,00	1 508,38	0,00	0,00	94,62
6542	Créances éteintes	2 202,00	2 587,39	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de la gestion courante	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		782 305,00	595 554,56	59 275,96	35 947,85	91 526,63
66	Charges financières (b)(5)	145 250,00	115 964,78	21 404,88	0,00	7 880,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	140 000,00	110 731,96	0,00	0,00	29 268,04
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	21 404,88	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	5 250,00	5 232,82	0,00	0,00	17,18
67	Charges exceptionnelles (c)	33 919,12	27 605,85	0,00	0,00	6 313,27
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	292,89	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	33 919,12	27 312,96	0,00	0,00	6 606,16
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	36 985,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		998 459,12	739 125,19	80 680,84	35 947,85	142 705,24
023	Virement à la section d'investissement	887 606,88				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)(9)	685 000,00	679 398,27			5 601,73
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co.	685 000,00	679 398,27			5 601,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 572 606,88	679 398,27			893 208,61
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp.	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 572 606,88	679 398,27			893 208,61
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 571 066,00	1 418 523,46	80 680,84	35 947,85	1 035 913,85

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2017	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	21 404,88
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	21 404,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services	1 224 750,55	599 856,77	51 244,49	0,00	573 649,29
70128	Autres taxes et redevances	16 242,00	0,00	0,00	0,00	16 242,00
704	Travaux	201 149,00	141 208,12	12 360,60	0,00	47 580,28
70611	Redevance d'assainissement collectif	928 905,55	421 419,10	38 883,89	0,00	468 602,56
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de coll	26 953,00	37 045,80	0,00	0,00	0,00
70613	Participations pour assainissement collectif	11 813,00	0,00	0,00	0,00	11 813,00
7063	Contributions des communes (eaux pluviales)	34 355,00	0,00	0,00	0,00	34 355,00
7068	Autres prestations de services	4 052,00	51,30	0,00	0,00	4 000,70
7087	Remboursements de frais	1 281,00	132,45	0,00	0,00	1 148,55
74	Subventions d'exploitation	0,00	427,00	0,00	0,00	0,00
747	Subventions et participations des collectivités territo	0,00	427,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	115 250,00	690 784,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionn	115 250,00	690 784,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 340 000,55	1 291 067,77	51 244,49	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500 372,56	494 082,52	0,00	0,00	6 290,04
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	290,00	369,51	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ges	0,00	159,11	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	77,40	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	500 082,56	493 476,50	0,00	0,00	6 606,06
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 840 373,11	1 785 150,29	51 244,49	0,00	3 978,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	315 250,00	290 195,79			25 054,21
777	Quote-part des subvent ^o d'inv. virées au résultat de	315 250,00	290 195,79			25 054,21
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corq	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		315 250,00	290 195,79			25 054,21
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 155 623,11	2 075 346,08	51 244,49	0,00	29 032,54
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2017		415 442,89				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	38 080,00	30 545,00	1 535,00	6 000,00
2031	Frais d'études	8 080,00	8 080,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	30 000,00	22 465,00	1 535,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 050 464,25	1 163 499,17	106 514,78	780 450,30
2111	Terrains nus	4 800,00	985,00	0,00	3 815,00
21311	Bâtiments d'exploitation	0,00	2 688,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	548 010,25	0,00	0,00	548 010,25
21532	Réseaux d'assainissement	550 608,16	474 833,01	34 447,90	41 327,25
2154	Matériel industriel	19 044,90	30 377,15	29 512,65	0,00
21561	Service de distribution d'eau	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00
21562	Service d'assainissement	0,00	3 755,00	0,00	0,00
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	7 500,00	6 048,85	0,00	1 451,15
21738	Autres constructions	400 000,00	254 664,64	0,00	145 335,36
21751	Installations complexes spécialisées	0,00	2 250,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement	500 000,00	376 233,42	42 554,23	81 212,35
2182	Matériel de transport	15 000,94	11 314,10	0,00	3 686,84
2188	Autres	0,00	350,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	958 430,10	27 468,24	18 230,00	912 731,86
2313	Constructions	0,00	7 077,00	18 230,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	958 430,10	3 675,00	0,00	954 755,10
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00	16 716,24	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 046 974,35	1 221 512,41	126 279,78	1 699 182,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	78 359,38	78 359,38	0,00	0,00
1068	Autres réserves	78 359,38	78 359,38	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	410 000,00	364 432,28		45 567,72
1641	Emprunts en euros	400 000,00	307 750,61		92 249,39
1687	Autres dettes	10 000,00	56 681,67		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00			
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	0,00		100 000,00
Total des dépenses financières		588 359,38	442 791,66	0,00	145 567,72
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 635 333,73	1 664 304,07	126 279,78	1 844 749,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	315 250,00	290 195,79		25 054,21
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	315 250,00	290 195,79		25 054,21
139111	Agence de l'eau	277 200,00	148 273,98		128 926,02
139118	Autres	0,00	725,60		0,00
13912	Régions	0,00	70,98		0,00
13913	Départements	36 500,00	108 401,39		0,00
13914	Communes	0,00	787,46		0,00
13915	Groupements de collectivités	0,00	861,67		0,00
13916	Autres établissements publics locaux	1 500,00	7 658,36		0,00
13918	Autres	0,00	23 376,41		0,00
13933	P.A.E.	50,00	39,94		10,06
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		315 250,00	290 195,79		25 054,21
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 950 583,73	1 954 499,86	126 279,78	1 869 804,09

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
---	----	------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2017	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	1 128 403,22	157 885,84	651 678,93	318 838,45
13111	Agence de l'eau	192 484,83	52 277,84	452 445,58	0,00
1313	Départements	117 039,90	105 608,00	199 233,35	0,00
1316	Autres établissements publics locaux	818 878,49	0,00	0,00	818 878,49
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 010,03	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement	0,00	2 010,03	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	16 716,24	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00	16 716,24	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 128 403,22	176 612,11	651 678,93	300 112,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 003 864,90	1 004 729,06	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	864,16	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 003 864,90	1 003 864,90	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 003 864,90	1 004 729,06	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 132 268,12	1 181 341,17	651 678,93	299 248,02
021	Virement de la section d'exploitation	887 606,88			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	685 000,00	679 398,27		5 601,73
28031	Amortissements des frais d'études	16 257,00	5 049,58		11 207,42
28087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à dispo	2 180,00	12 655,43		0,00
28121	Terrains nus	2 714,00	0,00		2 714,00
281311	Bâtiments d'exploitation	258 487,00	92 322,53		166 164,47
28151	Installations complexes spécialisées	208,00	188,00		20,00
281532	Réseaux d'assainissement	51 783,00	31 783,74		19 999,26
28154	Matériel industriel	0,00	9 599,00		0,00
281562	Service d'assainissement	183 956,00	25,63		183 930,37
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	132 202,00	197,60		132 004,40
281725	Terrains bâtis	0,00	388,22		0,00
281728	Autres terrains	0,00	876,80		0,00
2817311	Bâtiments d'exploitation	15 741,00	218 986,77		0,00
2817351	Bâtiments d'exploitation	0,00	2 611,15		0,00
281738	Autres constructions	0,00	4 855,50		0,00
2817532	Réseaux d'assainissement	20 432,00	264 081,88		0,00
2817562	Service d'assainissement	0,00	34 239,85		0,00
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	497,80		0,00
281788	Autres	0,00	72,97		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 040,00	965,82		74,18
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 572 606,88	679 398,27		893 208,61
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 572 606,88	679 398,27		893 208,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 704 875,00	1 860 739,44	651 678,93	1 192 456,63
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2017			245 708,73		

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
---	----	------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE : ...
POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	DEPENSES	0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	0,00 ^B

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 780 943,16									
1641 Emprunts en euros (total)					4 780 943,16									
04	SA CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/02/2001		01/02/2002	27 882,88	F		5.49	5.49		A	X	N	A-1
09 - 0351832526	CREDIT Mutuel	17/12/2003		23/03/2004	209 900,00	F		4.35	4.44226		T	X	N	A-1
00017528766	Sté CRCAM	03/05/2007		03/08/2007	300 000,00	F		4.51	4.23584		A	X	N	A-1
7932137 Travaux	Sté CAISSE D'EPARGNE	31/03/2011		25/07/2011	130 000,00	F		4.7	4.42019		T	X	N	A-1
00079880146	Sté CRCAM	14/02/2012		23/04/2012	794 169,99	F		3.94	4.02356		T	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/01/2018	27 640,04	F		4.36	8.00557		T	X	N	A-1
	Sté CAISSE D'EPARGNE	01/01/2018		15/02/2018	14 491,71	F		2.98	3.08997		T	C	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/01/2018	8 325,48	F		4.36	8.00557		T	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/02/2018	3 678,91	F		4.19	6.81423		T	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/01/2018	3 966,26	F		4.33	22.97134		T	X	N	A-1
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2018		01/04/2018	29 319,53	F		4.78	6.3324		A	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/07/2018	28 935,25	F		1.29	1.53275		A	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/02/2018	69 555,60	F		4.69	4.8907		T	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		31/05/2018	6 604,92	F		4.7	15.16037		A	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/01/2018	9 738,73	V		1.2	1.28176		T	X	N	A-1
	AGENCE DE L EAU LE MANS	01/01/2018		30/09/2018	372 896,04	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
	CREDIT Mutuel	01/01/2018		05/02/2018	10 994,75	F		5.38	7.43819		M	X	N	A-1
	CREDIT Mutuel	01/01/2018		05/02/2018	41 254,36	F		4.6	4.68443		M	X	N	A-1
	CREDIT Mutuel	01/01/2018		05/02/2018	120 474,24	F		3.75	3.88532		T	X	N	A-1
	CREDIT Mutuel	01/01/2018		25/02/2018	32 751,45	F		4.05	4.79898		T	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/03/2018	154 969,68	F		4.38	4.89385		T	X	N	A-1
	AGENCE DE L EAU LE MANS	01/01/2018		30/09/2018	308 837,01	F		0.0	7.6E-4		A	X	N	A-1
	CREDIT Mutuel	01/01/2018		15/02/2018	422 011,67	F		0.98	0.98		T	X	N	A-1
	CREDIT Mutuel	01/01/2018		25/04/2018	86 528,28	F		1.65	1.66433		T	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/03/2018	101 601,50	R		1.55	1.58404		T	X	N	A-1

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/01/2018	50 745,89	F		4.58	5.11485		M	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		03/04/2018	211 871,71	F		3.48	4.9614		A	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		17/10/2018	198 655,71	F		4.03	4.83856		A	X	N	A-1
	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/02/2018	398 715,15	F		3.56	3.69702		T	X	N	A-1
000652278009	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		08/07/2018	2 290,43	F		3.46	5.18112		A	X	N	A-1
10000058576	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/03/2018	52 881,65	F		3.17	9.42307		A	X	N	A-1
10000104263	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/06/2018	88 388,42	F		2.11	13.56125		A	X	N	A-1
10000256431	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/09/2018	43 190,69	F		1.59	1.74179		A	X	N	A-1
39451 203066 01	CREDIT Mutuel	01/01/2018		28/02/2018	30 315,73	F		1.05	1.69763		M	X	N	A-1
5062851	CAISSE DES DEPÔTS	01/01/2018		01/01/2018	205 920,00	V		2.0	2.03564		T	C	N	A-1
5145581	CAISSE DES DEPÔTS	01/01/2018		01/01/2018	53 906,25	V		0.37	1.54697		T	C	N	A-1
5145582	CAISSE DES DEPÔTS	01/01/2018		01/01/2018	54 961,57	V		0.32	1.32796		T	X	N	A-1
7479614	Sté CAISSE D'EPARGNE	01/01/2018		25/02/2018	67 950,56	F		5.5	5.85255		S	X	N	A-1
80036945814	SOC CREDIT AGRICOLE OC 2	01/01/2018		15/03/2018	4 621,12	F		4.8	5.33422		T	X	N	A-1
Total général					4 780 943,16									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 878 799,03					350 835,48	109 624,01	0,00	21 404,88
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 878 799,03					350 835,48	109 624,01	0,00	21 404,88
04	N	0,00		10 812,14	5,17	F		5,49	1 488,36	675,30	0,00	0,00
09 - 0351832526	N	0,00		11 402,17	5,00	F		4,44226	1 999,08	550,64	0,00	0,00
00017528766	N	0,00		208 140,16	17,67	F		4,23584	7 409,16	9 721,27	0,00	0,00
7932137 Travaux	N	0,00		44 333,13	17,33	F		4,42019	1 599,48	2 130,92	0,00	0,00
00079880146	N	0,00		593 771,94	19,83	F		4,02356	29 688,60	24 125,70	0,00	4 418,98
	N	0,00		21 172,72	2,83	F		8,00557	6 467,32	1 100,32	0,00	194,88
	N	0,00		13 258,39	10,67	F		3,08997	1 233,32	418,07	0,00	50,49
	N	0,00		6 377,52	2,83	F		8,00557	1 947,96	331,44	0,00	58,70
	N	0,00		2 919,87	3,42	F		6,81423	759,04	142,32	0,00	15,63
	N	0,00		1 736,32	0,58	F		22,97134	2 229,94	135,86	0,00	15,88
	N	0,00		26 876,24	10,33	F		6,3324	2 443,29	1 401,47	0,00	963,51
	N	0,00		23 295,59	3,58	F		1,53275	5 639,66	373,26	0,00	138,57
	N	0,00		65 004,94	10,67	F		4,8907	4 550,66	3 182,90	0,00	389,56
	N	0,00		0,00	0,00	F		15,16037	6 604,92	310,19	0,00	0,00
	N	0,00		8 445,23	6,08	V		1,28176	1 293,50	111,06	0,00	21,40
	N	0,00		348 036,30	13,75	F		0,0	24 859,74	0,00	0,00	0,00
	N	0,00		0,00	0,00	F		7,43819	10 994,75	198,08	0,00	0,00
	N	0,00		36 302,15	5,75	F		4,68443	4 952,21	1 645,37	0,00	120,61
	N	0,00		115 091,97	15,42	F		3,88532	5 382,27	4 442,69	0,00	671,37
	N	0,00		29 565,83	7,67	F		4,79898	3 185,62	1 278,46	0,00	119,74
	N	0,00		146 557,67	12,75	F		4,89385	8 412,01	6 650,75	0,00	285,30
	N	0,00		286 777,22	12,75	F		7,6E-4	22 059,79	0,00	0,00	0,00
	N	0,00		393 748,05	12,92	F		0,98	28 263,62	3 503,61	0,00	493,06
	N	0,00		81 925,65	11,83	F		1,66433	4 602,63	1 051,86	0,00	247,82
	N	0,00		87 751,85	6,00	R		1,58404	13 849,65	1 494,59	0,00	60,45
	N	0,00		43 986,19	5,58	F		5,11485	6 759,70	2 183,42	0,00	89,54
	N	0,00		198 706,14	11,33	F		4,9614	13 165,57	7 373,14	0,00	5 147,81

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
	N	0,00		188 753,09	13,83	F		4.83856	9 902,62	8 005,83	0,00	1 563,61
	N	0,00		369 353,97	10,17	F		3.69702	29 361,18	13 805,18	0,00	1 680,15
000652278009	N	0,00		1 164,69	0,58	F		5.18112	1 125,74	79,25	0,00	19,37
10000058576	N	0,00		44 739,25	4,25	F		9.42307	8 142,40	1 676,35	0,00	1 126,70
10000104263	N	0,00		66 978,53	2,50	F		13.56125	21 409,89	1 865,00	0,00	738,66
10000256431	N	0,00		36 273,11	4,75	F		1.74179	6 917,58	686,73	0,00	169,82
39451 203066 01	N	0,00		0,00	0,00	F		1.69763	30 315,73	128,23	0,00	0,00
5062851	N	0,00		196 560,00	20,83	V		2.03564	9 360,00	3 519,17	0,00	982,80
5145581	N	0,00		51 031,25	17,58	V		1.54697	2 875,00	788,00	0,00	190,30
5145582	N	0,00		52 390,39	17,83	V		1.32796	2 571,18	693,26	0,00	168,15
7479614	N	0,00		65 559,37	16,17	F		5.85255	2 391,19	3 704,85	0,00	1 262,02
80036945814	N	0,00		0,00	0,00	F		5.33422	4 621,12	139,47	0,00	0,00
Total général		0,00		3 878 799,03					350 835,48	109 624,01	0,00	21 404,88

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	35					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	3 878 799,03					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)	A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.									

(1) Inscire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
416,66€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2031 Frais d'études	5	16/03/2017
Linéaire	2051 Concessions et droits similaires	2	16/03/2017
Linéaire	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation	25	16/03/2017
Linéaire	21532 Réseaux d'assainissement	60	16/03/2017
Linéaire	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	15	16/03/2017
Linéaire	2157 Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	10	16/03/2017
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	16/03/2017
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	16/03/2017
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	16/03/2017
Linéaire	2184 Mobilier	10	16/03/2017
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	5	16/03/2017
Linéaire	Agencements aménagements de bâtiments, installations électrique	15	16/03/2017
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	5	16/03/2017
Linéaire	Bâtiments durables	25	16/03/2017
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	16/03/2017
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	16/03/2017
Linéaire	Frais d'études, de recherche et de développement	5	16/03/2017
Linéaire	Logiciels	2	16/03/2017
Linéaire	Matériel de bureau et matériel informatique	3	16/03/2017
Linéaire	Matériel de transport	5	16/03/2017
Linéaire	Mobilier	10	16/03/2017
Linéaire	Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport	60	16/03/2017
Linéaire	Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage	15	16/03/2017

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		903 609,38	732 987,45
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		410 000,00	364 432,28
1641	Emprunts en euros	400 000,00	307 750,61
1687	Autres dettes	10 000,00	56 681,67
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		493 609,38	368 555,17
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	78 359,38	78 359,38
1068	Autres réserves	78 359,38	78 359,38
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	315 250,00	290 195,79
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	732 987,45	126 279,78	0,00	859 267,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 572 606,88	III 680 262,43
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	864,16
10222	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	864,16
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		1 572 606,88	679 398,27
28031	Amortissement des immobilisations	16 257,00	5 049,58
28087	Amortissement des immobilisations	2 180,00	12 655,43
28121	Amortissement des immobilisations	2 714,00	0,00
281311	Amortissement des immobilisations	258 487,00	92 322,53
28151	Amortissement des immobilisations	208,00	188,00
281532	Amortissement des immobilisations	51 783,00	31 783,74
28154	Amortissement des immobilisations	0,00	9 599,00
281562	Amortissement des immobilisations	183 956,00	25,63
28157	Amortissement des immobilisations	132 202,00	197,60
281725	Amortissement des immobilisations	0,00	388,22
281728	Amortissement des immobilisations	0,00	876,80
2817311	Amortissement des immobilisations	15 741,00	218 986,77
2817351	Amortissement des immobilisations	0,00	2 611,15
281738	Amortissement des immobilisations	0,00	4 855,50
2817532	Amortissement des immobilisations	20 432,00	264 081,88
2817562	Amortissement des immobilisations	0,00	34 239,85
281783	Amortissement des immobilisations	0,00	497,80
281788	Amortissement des immobilisations	0,00	72,97
28183	Amortissement des immobilisations	1 040,00	965,82
021	Virement de la section d'exploitation	887 606,88	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	680 262,43	651 678,93	245 708,73	1 003 864,90	2 581 514,99

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 859 267,23
Ressources propres disponibles	IV 2 581 514,99
Solde	V = IV - II (3) + 1 722 247,76

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Eau (1)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	1 292,56			
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	1 292,56			
	Total des dépenses réelles	1 292,56		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	1 292,56		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	11 398,40			
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance	11 398,40			
	Total des dépenses réelles	37 449,03		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	37 449,03		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 787,53			
21532	Réseaux d'assainissement	2 787,53			
16	Emprunts et dettes assimilées	87 049,53			
1641	Emprunts en euros	87 049,53			
	Total des dépenses réelles	89 837,06		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	89 837,06		TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 227,01			
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	510,20			
61523	Entretien et réparations réseaux	1 220,00			
6238	Divers	128,80			
6261	Frais d'affranchissement	368,01			
66	Charges financières	23 823,62			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 823,62			
	Total des dépenses réelles	26 050,63		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	26 050,63		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 787,53			
21532	Réseaux d'assainissement	2 787,53			
16	Emprunts et dettes assimilées	87 049,53			
1641	Emprunts en euros	87 049,53			
	Total des dépenses réelles	89 837,06		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	89 837,06		TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A8.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
11/01/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	1 978,20	0,00	20
18/01/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	1 178,44	0,00	20
22/01/2018	DEGRILLEURS BARACE - CHEFFES - ETRICHE	3 087,33	0,00	10
22/01/2018	DEGRILLEURS BARACE - CHEFFES - ETRICHE	6 150,22	0,00	10
24/01/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	40 865,50	0,00	20
24/01/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	64 223,99	0,00	20
24/01/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	6 286,01	0,00	20
26/01/2018	PLAN TOPOGRAPHIQUE CORZE	985,00	0,00	
29/01/2018	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT CORZE	22 688,15	0,00	60
22/02/2018	DEGRILLEURS BARACE - CHEFFES - ETRICHE	3 800,00	0,00	10
19/03/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	84 998,06	0,00	20
19/03/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	5 151,44	0,00	20
19/03/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	25 758,00	0,00	20
26/03/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	25 350,40	0,00	60
26/03/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	51 358,65	0,00	60
26/03/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	45 273,36	0,00	60
26/03/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	4 012,00	0,00	60
26/03/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	14 460,30	0,00	60
26/03/2018	MORANNES - REHABILITATION DES RESEAUX EU ET EP	1 400,00	0,00	60
29/03/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	43 949,37	0,00	60
29/03/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	65 799,91	0,00	60
29/03/2018	Mise en séparatif réseau EU Etriché 2017	33 084,90	0,00	60
30/03/2018	MORANNES - ETUDE DIAGNOSTIQUE RESEAU-STEP ET SCHEMA DIRECTEUR AS	8 080,00	0,00	5
30/03/2018	Mise en séparatif réseau EU Etriché 2017	4 440,00	0,00	60
30/03/2018	Mise en séparatif réseau EU Etriché 2017	20 604,99	0,00	60
30/03/2018	Mise en séparatif réseau EU Etriché 2017	6 555,00	0,00	60
04/04/2018	Branchement EU - SANTENAC-PRADERE - 8B XAVIER DE 4 BARBES - 4933	1 060,34	0,00	60
04/04/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	37 689,98	0,00	60
04/04/2018	Branchement EU - ECOLE MARIE LAURENCIN - 11 AVENUE DE LA GARE -	3 265,65	0,00	60
06/04/2018	DEGRILLEURS BARACE - CHEFFES - ETRICHE	6 007,35	0,00	10
10/04/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	33 981,95	0,00	60
13/04/2018	CLOTURE A MOUTON + BARRIERE AMERICAINE - BEAUVAU	6 048,85	0,00	5
23/04/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	3 569,82	0,00	60
02/05/2018	ACHAT VEHICULE POUR SERVICE ASSAINISSEMENT A SEICHES	11 314,10	0,00	5
02/05/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	59 023,75	0,00	60

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A8.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
03/05/2018	DEGRILLEURS BARACE - CHEFFES - ETRICHE	2 394,00	0,00	10
15/05/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	25 753,83	0,00	60
15/05/2018	COMBLEMENT DE REGARD ET REFECTION DE CHAUSSEE - RUE DE LA FRAIRI	1 935,00	0,00	
16/05/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	2 787,53	0,00	60
16/05/2018	MO REHA SAULAIE - MORANNES	2 622,90	0,00	60
25/05/2018	MORANNES - Travaux divers d'assainissement	19 172,00	0,00	60
31/05/2018	REFECTION VOIRIE SUITE TRAVAUX ASSAINISSEMENT-CHEFFES	1 740,00	0,00	
31/05/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	60 885,40	0,00	60
01/06/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	1 118,44	0,00	20
01/06/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	13 047,56	0,00	20
22/06/2018	MOTO REDUCTEUR TURBINE STEP - LES RAIRIES	3 000,00	0,00	10
22/06/2018	POMPE NEUVE POUR POSTE DE RELEVEMENT LES MONTOUSERIES - LES RAIR	1 085,00	0,00	10
22/06/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	42 557,60	0,00	60
03/07/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	46 954,05	0,00	60
09/07/2018	BRANCHEMENT EU - 25 RUE PASTEUR - 49140 SEICHES SUR LE LOIR	3 116,41	0,00	60
09/07/2018	BRANCHEMENT EU - M. CROISILLE - 101 A RUE D'ANJOU - 49125 TIERCE	1 416,77	0,00	60
09/07/2018	BRANCHEMENT EU - M.CAILLON - 6 CHEMIN DE LA CROIX MAHE - 49125 C	1 114,44	0,00	60
09/07/2018	TRAVAUX DE VOIRIE PARKING MUTUALISE ZA LANDES TIERCE	4 752,30	0,00	60
11/07/2018	MOTOBINEUSE HONDA POUR ENTRETIEN STEP DAUMERAY	350,00	0,00	1
16/07/2018	MISSION SPS - TRAVAUX DE REFECTION VRD - LEZIGNE	200,00	0,00	1
16/07/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	13 094,73	0,00	60
16/07/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	8 901,56	0,00	60
17/07/2018	BRANCHEMENT NEUF - M. ALLARD NICOLAS - 2 RUE DE DEVILLE - LA CHA	1 199,84	0,00	60
17/07/2018	BRANCHEMENT NEUF - M. BERGE D. - RUE DE L'ABBE PIERRE - LA CHAPE	955,05	0,00	60
24/07/2018	BRANCHEMENT EU - 4 RUE DU VIEUX PONT - CORZE	1 142,25	0,00	60
24/07/2018	BRANCHEMENT EU - MME NOGRE - RUE DE LA GARE - CORZE	1 228,89	0,00	60
24/07/2018	BRANCHEMENT EU - M. CHAIGNEAU - 2 RUE DE VERDUN - SEICHES	1 545,44	0,00	60
24/07/2018	BRANCHEMENT EU - MBS - ROUTE DE SEICHES - ETRICHE	1 239,13	0,00	60
24/07/2018	BRANCHEMENT EU - MME PETIT - 2 IMPASSE DE LA PREE - JARZE	2 214,19	0,00	60
25/07/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	-43 550,43	0,00	60
25/07/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	-18 685,00	0,00	60
25/07/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	-137,33	0,00	60

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A8.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/07/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	69 947,70	0,00	60
27/07/2018	CONSTRUCTION D'UNE STEP A LES RAIRIES	3 910,00	0,00	
27/07/2018	CONSTRUCTION D'UNE STEP A LES RAIRIES	2 117,00	0,00	
27/07/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	1 743,92	0,00	60
27/07/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	880,91	0,00	60
06/08/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	10 132,00	0,00	60
06/08/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	20 000,50	0,00	60
20/08/2018	BRANCHEMENT EU - SCI AGNODICE - 33 C RUE BERTHELOT DE VILLENEUVE	2 686,77	0,00	60
20/08/2018	TRAVAUX STEP SERMAISE - FOURNITURE DEBIMETRE ET PANIER DEGRILLEU	3 419,42	0,00	10
27/08/2018	LOGICIEL GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT	22 465,00	0,00	2
06/09/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	6 552,50	0,00	20
06/09/2018	EXTENSION STEP LUE EN BAUGEOIS	3 506,50	0,00	20
07/09/2018	BRANCHEMENT NEUF EU CHEMIN DES VALLEES SEICHES	1 704,77	0,00	60
17/09/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	21 429,50	0,00	60
17/09/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	18 015,00	0,00	60
17/09/2018	MISSION SPS - TRAVAUX DE REFECTION VRD - LEZIGNE	66,66	0,00	1
27/09/2018	POMPE NEUVE - POSTE DE RELEVAGE EU DE GOUIS A DURTAL	1 460,00	0,00	15
03/10/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	-18 119,12	0,00	60
03/10/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	-5 772,93	0,00	60
03/10/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	-1 712,38	0,00	60
08/10/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	939,83	0,00	60
09/10/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	8 400,00	0,00	60
14/10/2018	BARACE - BUSAGE LAGUNE	2 688,00	0,00	25
24/10/2018	BRANCHEMENT EU - M. ET MME DOULLE - 58 RUE PRINCIPALE - MARCE ETRICHE - VIABILISATION RESEAU EU - CLOS DE LA GARELLE	2 139,19	0,00	60
25/10/2018	ETRICHE - VIABILISATION RESEAU EU - CLOS DE LA GARELLE	10 202,00	0,00	60
25/10/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	11 244,00	0,00	60
31/10/2018	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUES MAIRIE - TEMPLERIE ET CHAUVIN	5 630,00	0,00	60
31/10/2018	Mise en séparatif réseau EU Etriché 2017	3 850,00	0,00	60
02/11/2018	ANNONCE MARCHE POUR REPARATIONS URGENTES RESEAUX ET BRANCHEMENTS	900,00	0,00	60
05/11/2018	LEZIGNE - REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINIS	1 180,00	0,00	60
09/11/2018	REEMPLACEMENT POMPE DE RELEVAGE PR AXILLETTE - DURTAL	2 295,00	0,00	15

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A8.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/11/2018	REPLACEMENT DOUCHE DE SECURITE - STEP SEICHES	1 433,83	0,00	4
15/11/2018	BRANCHEMENT NEUF EU - 11 ROUTE DE BEAUVAU - JARZE VILLAGE	1 752,00	0,00	60
17/11/2018	BRANCHEMENT NEUF WC PUBLIC - LOT LES TARDIVIERES - TIERCE	2 379,82	0,00	60
22/11/2018	TRANCHEE BRANCHEMENT NEUF - M DESVIGNES - 16 ROUTE DE SEICHES -	2 200,00	0,00	60
22/11/2018	TRANCHEE BRANCHEMENT NEUF - 5 RUE DU COMMERCE - SEICHES	1 310,00	0,00	60
22/11/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	3 292,57	0,00	60
22/11/2018	TRANCHEE BRANCHEMENT NEUF - DENIS/RICHARDEAU - RUE DE LA LAITERI	1 510,00	0,00	60
22/11/2018	TRANCHEE BRANCHEMENT NEUF - M PRODIGUES - RUE DE LA LAITERIE - C	1 510,00	0,00	60
22/11/2018	TRANCHEE BRANCHEMENT NEUF - M GOUZOUGUEC - RUE CHEVRE - SEICHES	2 200,00	0,00	60
24/11/2018	MODIFICATION DU REFOULEMENT ZA DES LANDES TIERCE	2 800,00	0,00	60
30/11/2018	CONSTRUCTION D'UNE STEP A LES RAIRIES	1 050,00	0,00	
03/12/2018	BRANCHEMENT NEUF EU S/ PARCELLE PRIVEE - RUE DENIS PAPIN - ZA PO	800,00	0,00	60
04/12/2018	DURTAL - TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU ET EP - RD 323	-2 010,03	0,00	60
11/12/2018	BRANCHEMENT NEUF EU - 1 RUE DES ROULIERS - LES RAIRIES	1 203,51	0,00	60
26/12/2018	Branchement EU - Mme RICHOU - 109 rue d'Anjou TIERCE	1 311,93	0,00	60
Mise à disposition				
01/01/2018	TRAVAUX ASSAINISSEMENT - ALLEE PIERRE SUBOUT - DAUMERAY	2 250,00	0,00	10
06/02/2018	SOLDE MAITRISE D'OEUVRE - EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT - CORZ	641,55	0,00	60
16/07/2018	MISSION SPS - TRAVAUX DE REFECTION VRD - LEZIGNE	210,00	0,00	1
TOTAL GENERAL		1 198 379,48	0,00	

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A8.2

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

Produit des cessions		Réalizations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A9.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A9.2

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	1 836 394,78
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 836 394,78
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Attaché	A	0,05	3 159,42
Ingénieur ppal	A	0,15	13 110,14
Rédacteur ppal 1° classe	B	0,03	1 075,29
Rédacteur territorial	B	0,02	681,03
Technicien	B	0,2	6 952,51
Technicien ppal 1° classe	B	0,54	35 931,59
Adjoint administratif ppal 2° classe	C	0,49	16 353,36
Adjoint administratif ppal 2° classe	C	0,2	6 833,55
Adjoint administratif ppal 2° classe	C	0,33	12 479,62
Agent de maîtrise	C	0,25	9 495,44
Agent de maîtrise ppal	C	0,01	426,26
Agent ppal 1° classe	C	0,01	357,04
TOTAL GENERAL		2,28	106 855,25

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2) 01/01/2010 : contrat affermage	SAUR FRANCE	SAUR FRANCE		
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

1 - CCALS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 571 066,00	1 499 204,30	35 947,85	1 535 152,15
RECETTES	2 571 066,00	2 542 033,46	0,00	2 542 033,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 950 583,73	1 954 499,86	126 279,78	2 080 779,64
RECETTES	3 950 583,73	2 106 448,17	651 678,93	2 758 127,10

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 571 066,00	1 499 204,30	35 947,85	1 535 152,15
RECETTES	2 571 066,00	2 542 033,46	0,00	2 542 033,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 950 583,73	1 954 499,86	126 279,78	2 080 779,64
RECETTES	3 950 583,73	2 106 448,17	651 678,93	2 758 127,10
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	6 521 649,73	3 453 704,16	162 227,63	3 615 931,79
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	6 521 649,73	4 648 481,63	651 678,93	5 300 160,56

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président,
A Tiercé, le 21/03/2019
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Tiercé, le 21/03/2019

Date de convocation : 14/03/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

ADRION Guy	
BERARDI Marc	
BLONDET Jacques	
BOBET Corinne	
BOLZE Martine	
BOMPAS Jean-Paul	
BRICHET Régine	
CAILLEAU Olivier	
CARDOT Philippe	
CARRELET Georges	
CHARRIER Joëlle	
CHASLES Marie-Annick	
CHASSOULIER Gérard	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

CHEVE Séverine	
CHIRON-PESNEL Sylvie	
CHOUETTE Gérard	
DAIGUSON Denise	
DANARD Danièle	
DAVIAU Patrice	
DAVIS Louis	
DAVY Jean-Luc	
de la PERRAUDIERE Bernard	
de MIEULLE Roger	
de VILLOUTREYS Thierry	
DESCAMPS Josée	
DUSACRE Luc	
DUTRUEL Marc	
GIRARD Jean-Jacques	
GUILLEUX Jean-Philippe	
HEUVELINE Sylvie	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

KAHN Gilbert	
LAHONDES Bernard	
LANCELOT Patrick	
LEBRUN Henri	
LEBRUN Jacques	
LECOURT Sylvie	
MARQUET Elisabeth	
MARTIN Jean-Pierre	
PILON Jean-Yves	
POULAIN Daniel	
RABOUAN Paul	
RAVENEAU Daphné	
RIGAUD David	
SEGUIN André	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.17 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.18 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.22 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.23 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.24 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.26 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.27 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.28 A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

p.29 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.30 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.31 A3.2 - Etalement des provisions

p.32 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.33 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.34 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

p.36 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

p.37 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

p.38 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.39 A6 - Etat des charges transférées

p.40 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

p.41 A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

p.45 A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties

p.46 A8.3 - Opérations liées aux cessions

p.47 A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

p.48 A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

p.49 A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

p.50 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.51 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.52 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.53 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.54 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.55 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.56 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.57 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.58 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.59 C1.1 - Etat du personnel

p.61 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.62 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.63 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.64 C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.65 D - Arrêté et signatures